



# Rivière-Salée



Ici,  
tout pousse  
à prendre racine

---

Dossier d'arrêt - *Annexes sanitaires*

## 1. Préambule

Cette notice a été établie conformément aux dispositions de l'article R 123-14 du Code de l'Urbanisme.

Le présent document vient compléter le Rapport de Présentation concernant l'établissement du dossier du Plan Local d'Urbanisme.

La présente notice technique a pour objectif essentiel de préciser, à l'appui des documents graphiques annexés au dossier, les caractéristiques des équipements existants :

- l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- l'assainissement des eaux usées (réseaux et traitement) ;
- la collecte et le traitement des ordures ménagères.

## 2. La ressource en eau

L'outil de planification encadrant la qualité des eaux de la commune et le SDAGE Martinique, approuvé le 30 novembre 2015. Il fixe pour la période 2016-2021, les grandes orientations en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que des objectifs de qualité et de quantité des eaux.

Le document décline en fait 4 Orientations fondamentales, à savoir :

- Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques
- Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables
- Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

Ces orientations sont définies à l'échelle du district hydrographique de la Martinique. Les objectifs quant à eux, concernent les 47 masses d'eau présentes sur le territoire (20 cours d'eau, 20 masses d'eau côtières et de transition et 6 masses d'eau souterraines).

## 3. L'alimentation en eau potable

### 3.1. Origine de l'eau potable

Les compétences relatives à l'alimentation en eau potable de la commune de Rivière Salée sont gérées par la CAESM (ex-SICSM).

La CAESM est ainsi alimentée par 3 principales ressources : l'usine de Rivière Blanche prélevant l'eau dans la rivière du même nom à Saint-Joseph, l'usine de Directoire qui traite l'eau de la rivière Lézarde au Lamentin, et l'usine de Vivé qui traite l'eau de la rivière Capot au Lorrain. Ces usines alimentent donc le réseau principal d'adduction, formant une boucle sur l'ensemble du territoire de la CAESM.

Le volume d'eau produit s'élève à 18 251 418 m<sup>3</sup> (produit à 65% par l'usine de Rivière Blanche).

L'indice de protection de la ressource est de 60% sur le SICSM.

La CAESM dispose de nombreux réservoirs d'eau afin de gérer les flux de production, 11 d'entre eux se situent sur le territoire de Rivière Salée et permettent de stocker 5200 m<sup>3</sup>. Ces réservoirs permettent de disposer d'une réserve de moins de 3 jours en cas de coupure.

L'eau distribuée provient majoritairement de ressources superficielles, dépendantes des conditions climatiques et entraînant de fortes pressions sur la ressource en cas d'épisodes de sécheresse soutenue. Cela se traduit par un nombre de coupures d'eau très au-dessus de la moyenne nationale : 22,6/1000 abonnés contre 1,97/1000 abonnés pour la France. De ce fait, 2 nouveaux forages ont été réalisés et entreront bientôt en fonctionnement dans la nappe alluviale de la Rivière Blanche.

### **3.2. Qualité de l'eau potable**

La qualité de l'eau distribuée est bonne, elle répond aux normes de potabilité : 100% de conformité au regard des paramètres physico-chimiques et 99,7% de conformité au regard de la microbiologie. Aucune analyse n'a révélé la présence de micropolluants organiques.

### **3.3. Consommations d'eau**

Les volumes d'eau vendus sont en baisse constante depuis 2009, notamment les volumes consommés par les usagers domestiques : 131 m<sup>3</sup>/an en 2009 contre 96 m<sup>3</sup>/an en 2014.

### **3.4. Etat du réseau**

Le rendement du réseau de distribution est inférieur au rendement contractuel de 81% exigible depuis 2006, puisqu'il s'élève à 73%. L'acheminement en eau génère donc des pertes qui font pression sur la ressource. Néanmoins, le SICSM a réparé 2764 fuites en 2014, réduisant les pertes par rapport à 2013 (avec 6,34 m<sup>3</sup>/jour/km en 2013 contre 4,83 m<sup>3</sup>/jour/km en 2014).

## **4. L'assainissement**

L'assainissement des eaux usées est également une compétence de la CAESM, qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou autonome.

### **4.1. Assainissement autonome**

L'assainissement autonome, ou individuel, est le mode d'assainissement dominant à Rivière Salée, du fait notamment de l'importance de l'habitat rural.

D'après le SICSM, 93% des contrôles de bonne exécution réalisés lors de la conception des nouveaux dispositifs sont conformes. Néanmoins, seulement 17,4% des installations existantes sont conformes (entraînant des nuisances et des pollutions pour les milieux récepteurs).

### **4.2. Assainissement collectif**

Le taux de desserte par les réseaux collectifs n'est que de 58,4%, ce qui signifie que de nombreuses constructions pourraient être raccordées mais ne sont pas encore desservies.

Rivière Salée compte 3 stations d'épuration : celle du Bourg (capacité nominale de 7000 EH), celle de Kanel (capacité nominale de 200 EH) et celle de Fond Masson (capacité nominale de 500 EH).

La station du Bourg est donc l'équipement collectif principal, elle dessert 6053 habitants, alors que sa capacité est de 7000 EH. Une marge capacitaire de traitement est donc disponible pour faire face au développement futur de la commune. Cette station présente de plus une conformité totale de ses

équipements de traitement. Globalement, le suivi relatif des 3 stations d'épuration indique une conformité de la charge reçue et des rejets effectués.

Il est à noter que la station de Kanel reçoit les effluents de 380 habitants, alors que sa capacité n'est que de 200 EH, la charge de cet équipement est donc à surveiller.

Le SCISM a relevé un nombre de points noirs sur le réseau (générant tous types de dysfonctionnement) particulièrement élevé : 10,42 pour 100 km de réseau, alors que la moyenne nationale s'élève à 2,4 pour 100 km.

## 5. Les déchets

Les collectivités compétentes pour la gestion des déchets à Rivière Salée sont la CAESM pour la collecte et le SMITOM pour le traitement.

### 5.1. Collecte des déchets

Sur le territoire de la CAESM, cinq types de collecte sont organisés à destination des ménages : la collecte des ordures ménagères, la collecte de la Fraction Fermentescibles des ordures ménagères (Bio déchets), la collecte des emballages, la collecte des encombrants et la collecte des déchets verts. Les 4 dernières relèvent de la collecte sélective. Celles-ci s'effectuent en porte-à-porte.

Pour les déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants), les DASRI, depuis 2014, deux filières, l' E-Compagnie, filiale de la SEEN, et l'association Azur Environnement, organisent la récupération des déchets auprès des praticiens médicaux.

L'Espace Sud compte 6 déchèteries permettant de collecter des déchets « occasionnels » n'entrant pas dans le cadre de la collecte classique. Elles sont réparties sur les communes du François, Vauclin, Marin, Saint-Esprit, Sainte-Luce, et Anses d'Arlet. Rivière Salée n'en accueille donc aucune.

On constate une stagnation de la production d'ordures ménagères, aux alentours de 140 000 tonnes par an (avec tout de même une légère baisse depuis 2012) et une production de déchets ménagers et assimilés qui diminuent fortement (de 300 000 tonnes/an en 2010 à 200 000 tonnes par an en 2012). Le tonnage annuel de déchets ménagers et assimilés produits au sein de la CAESM s'élève à 29 654 tonnes par an (soit 269 kg/hab./an).

La collecte sélective est un véritable enjeu pour la Martinique, qui se situe en dessous de la moyenne de la Métropole en matière de tri (10 kg de déchets triés dans les bacs jaunes par an contre 42,5 kg par an en Métropole). Les déchets verts sont quant à eux acheminés vers le Centre de Valorisation Organique (CVO) du Robert. Ils seront alors transformés en compost. Les collectivités ont ainsi collecté près de 7373 tonnes de déchets verts en porte à porte (hors déchèteries) en 2012, soit 18 kg/hab./an.

Les déchets les plus collectés dans les déchetteries au sein de la CAESM sont les déchets verts (17 kg/hab./an), les ferrailles (7 kg/hab./an), le tout-venant (3,5 kg/hab./an) et d'autres recyclables (22 kg/hab./an). Ainsi, les déchets collectés représentent 200 000 tonnes en 2012, contre environ 5000 tonnes en 2007.

## 5.2. Traitement des déchets

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés au centre de tri Martinique Recyclage (créé en 2000) dans la commune de Ducos, au nord de Rivière Salée. Il permet également de recycler les piles, tubes et ampoules, déchets électriques et électroniques. Il dispose également d'une plateforme de broyage servant à la destruction des papiers de bureau et à la valorisation des bouteilles de verre.

Les ordures ménagères résiduelles et Déchets Industriels Banals sont traités par enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Céron à Sainte-Luce, seul site d'enfouissement de la Martinique depuis la fermeture du site de la Trompeuse.

Cette décharge est située en bordure du domaine public maritime et accueille 70 000 tonnes d'ordures ménagères/an. La zone comprise entre les limites du site et la mangrove est occupée par une quantité importante de déchets.

Suite à la fermeture du site de la Trompeuse, les déchets qui lui étaient auparavant destinés ont entraîné une surcharge pour l'installation de Céron, ce qui a nécessité une extension du site.

Cette installation génère de nombreux dysfonctionnements, et particulièrement des incendies. Ce centre devrait accueillir encore les déchets de toute la Martinique durant l'année 2016 avec une fermeture imminente en faveur du nouveau centre de Petit Galion au Robert qui devra ouvrir ses portes en juillet 2016.

Une partie des déchets traités est valorisée de façon énergétique grâce à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Morne Dillon (UIOM) aussi appelé UTVD (Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets). Elle présente une capacité de 2 fours capables de brûler 7 Tonnes/heure.

En 2011, elle a vendue 14496 MWh/an d'électricité.



# Rivière-Salée



Ici,  
tout pousse  
à prendre racine

---

Dossier d'arrêt - *Annexes sanitaires*